

**COMMUNE DE FITZ-JAMES**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE**

Séance du 12 avril 2023  
Convocation du 23 mars 2023  
Re convocation du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le douze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FITZ-JAMES, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Yasmine LEVASSEUR.

Etaient présents : Monsieur DELACHAPPE-MOREL Denis et Mesdames : LEVASSEUR Yasmine, COMTE Sophie, LELONG Chantal, MONARD Jeannine, WITKOWSKI Francine.

Excusé(es) : Mesdames : BONNAUD Christine, BORGES Dina, DEBOUT Aurélie, RYBARCZYK Sandrine, Messieurs PELLERIN Jean-Claude, BEZEAUX Christian.

Pouvoirs : /

**Madame la Vice-Présidente ouvre la séance le quorum n'est pas atteint mais l'Assemblée peut délibérer.**

- 1- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Madame LELONG Chantal
- 2- **Approbation du compte-rendu du 21 février 2023** : voté à l'unanimité
- 3- **Approbation du Compte Administratif 2022**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2022	17 859,59	11 858,35	-6 001,24
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2022)	0,00	22 317,76	22 317,76
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2022</b>				<b>16 316,52</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2022			
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2022)			
<b>Résultat de clôture Investissement 2022 (1)</b>				<b>0,00</b>
<i>(1) Dans le BP N+1; reporter en D001 en cas de déficit ou R001 en cas de résultat excédentaire,</i>				
<b>Solde global d'exécution de l'exercice 2022</b>				<b>16 316,52</b>
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
	INVESTISSEMENT			
<b>RESULTATS CUMULES 2022</b>		17 859,59	34 176,11	<b>16 316,52</b>
REPRISE DES RESULTATS	Besoin total de financement ( Recettes Investt 1068)			<b>0,00</b>
	Report en fonctionnement en R002 recettes			<b>16 316,52</b>

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Yasmine LEVASSEUR.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Mme Yasmine LEVASSEUR et à l'unanimité,

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

#### **4- Approbation du Compte de Gestion 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

#### **5- Vote du Budget Primitif 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APRES avoir entendu la présentation faite par Madame Yasmine LEVASSEUR,**

**ADOPTÉ LE BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2023 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :**

**31 320.00 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement**

## 6- Subventions aux associations 2023

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide l'attribution des subventions suivantes :

DESIGNATION	2022	Propositions 2023
Subvention de fonctionnement		
EMMAUS	400,00 €	200,00 €
Les restos du coeur	400,00 €	200,00 €
Vie Libre	400,00 €	200,00 €
ASDAPA	150,00 €	- €
100 pour un toit	400,00 €	200,00 €
Parentalallai'thé	- €	100,00 €
<b>Total Général Subventions</b>	<b>1 750,00 €</b>	<b>900,00 €</b>

Le Conseil d'administration,

- **DECIDE** d'accorder aux Associations concernées, les subventions proposées par Madame la Vice-Présidente du CCAS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

La Vice-Présidente du CCAS  
Yasmine LEVASSEUR

